

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL CONSULTATIF D'INSTITUT
21 NOVEMBRE 2022
14h-16H
(PRESENTIEL ET DISTANCIEL)

Table des matières

Membres avec voix délibérative	1
Membres avec voix consultative	1
1. Informations de la Direction	1
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26/09/2022	2
3. Campagne d'emplois et Budget 2023	2
4. Vie de l'Institut	3
• Calendrier : modification fermeture des sites vacances de Noël	
5. Formation	3
• Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique (mention 4)	3
• Procédure d'admission en master 1ère année 2023-2024	3
• Contrat d'objectifs et de moyens	5
6. Relations internationales	6
• Proposition de partenariat avec le GREF (enseignants sans frontière)	
7. Questions diverses	7
Annexes	8

Présents

Membres avec voix délibérative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Véronique AUGÉ ; Oanna BALLY-LENOIR (supplée par Kamila KIDRI) ; Laurence BALY ; Didier BARD ; Anne BIRECKI ; Catherine BLAYA ; Patrice BONNET ; Jeanne CADIEUX ; Jean-Charles CHABANNE ; Lucie D'ANDREA ; Laurence ESPINASSY ; Nicolas FLAVIER ; José FOUQUE ; Patrice LAISNEY ; Valérie MAILHES ; Georges MERLE ; Nathalie MIKAILOFF ; Valérie MUNIER ; Pascal TERRIEN ; Julie VEYRINQUE.

Représenté.e.s : Mesdames et Messieurs Isabelle ARTIGUES par Véronique AUGÉ ; Dainthai BACCAM par Kamila KIDRI ; Marie-Laure BARBIER par Pascal TERRIEN ; Jérémy CASTERA par Patrice BONNET ; Fatima CHNANE-DAVIN par Valérie MAILHES ; Isabelle MAGNI par José FOUQUE ; Noémie OLYMPIO par Laurence ESPINASSY ; Valérie PIERNAS-LEOMAGNO par Patrice LAISNEY ; Olivier VORS par Laurence BALY ; Rachid ZAROUF par Didier BARD.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Bernard CHIROL ; Marie-Hélène GROSBAS.

Membres avec voix consultative

Présent.e.s : Mesdames et Messieurs Pascale BRANDT-POMARES ; Alice DELSERIEYS PEDREGOSA ; Claudie FRANCOIS-GALLIN représentée par Mme EYBERT ; Alexandra GRANDGEORGE ; Karine ISAMBARD ; Christine LE MERO ; Serge MAZEAU ; Martine QUESSADA ; Nathalie REZZI ; Ariane RICHARD-BOSSEZ ; Maxime TRAVERT ; Vincent VALERY représenté par Jean-Pierre CUFFARO.

Excusé.e.s : Mesdames et Messieurs Fabienne BRIERE ; Claire ENEA-DRAPEAU ; Sandrine ESCHENAUER ; Jean-François GARCIA ; Delphine JOSEPH ; Nicolas MASCRET ; Aurélie PASQUIER-BERLAND ; Magali ROBAGLIA ; Anaïs TREMEGE ; Lionel VALLUY-ANDRE ; Éric VOTTERO.

1. Informations de la Direction

Pascale BRANDT-POMARES :

• **Plan sobriété énergétique** à penser et mettre en œuvre au regard de l'augmentation du prix de l'énergie et des possibles restrictions à venir. Nous devons faire

preuve d'imagination. Le Président est venu nous rencontrer et nous a assuré qu'aucune mesure ne serait prise en défaveur des étudiants. Rien ne sera fait à l'encontre de la qualité de vie au travail et de la formation. Les cours à distance ne sont pas envisagés, la fermeture des sites non plus. Tout sera mis en œuvre pour favoriser la continuité de nos missions. Nous avons organisé au sein de l'Inspé une réunion qui a permis de réfléchir ensemble à des mesures qui pourraient être prises pour contribuer à cette sobriété énergétique.

- **Évolution des responsabilités au sein de l'Inspé**

Nous remercions Malek BOUZID d'avoir accepté d'être Référent Défense pour l'Inspé d'Aix-Marseille. Nous remercions également Alexandra GRANDGEORGE d'avoir accepté d'être Représentante de la Direction sur le site de Digne. Nous avons besoin de ces personnes qui acceptent d'endosser ces responsabilités car elles relèvent de l'organisation de la formation. Par ailleurs, Vincent GROSSTEPHAN est en train de prendre plus de responsabilités dans le pilotage de la Mention 1 (1^{er} degré).

Dans un autre registre, Anne DEMEESTER a quitté ses fonctions de Chargée de mission Approche par Compétences depuis le 1^{er} septembre.

Enfin, nous vous annonçons non sans émotion le départ de Maillys SILVY et Martine QUESSADA qui sont appelées à d'autres responsabilités au sein d'AMU, dans des services avec lesquels nous travaillons.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022

Le projet de PV de la séance du 26 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Campagne d'emplois et budget 2023

- **Campagne d'emplois**

Les fiches de postes sont à disposition sur l'AMUbox.

Martine QUESSADA : Nous vous avons informés de notre demande de budget primitif et de campagne d'emplois lors du précédent Conseil Consultatif d'Institut. Nous sommes amenés à vous fournir des renseignements complémentaires dans le cadre du dialogue de gestion entretenu avec la gouvernance de l'université. Nous vous présentons aujourd'hui la version quasi définitive ; nous attendons les retours de la gouvernance avec la confirmation de ce que nous avons demandé. Concernant les BIATSS : 7 concours (Cf. détails en Annexe 1) et renouvellement de tous nos contractuels (postes non bornés) et de nos enveloppes respectives pour les contrats et les vacances.

Laurence ESPINASSY : Concernant les enseignants, la campagne d'emplois est riche (Cf. détails en Annexe 1). À préciser que nous avons demandé deux postes de Professeurs sous l'article 46-3 (concerne des collègues ayant déjà de l'ancienneté dans l'enseignement supérieur), mais le quota attribué à AMU a été moins conséquent qu'espéré donc nous devrions pouvoir compter sur un poste, en collaboration avec le laboratoire PSYCLE.

À préciser également concernant les 2 concours de PRAG : l'un concerne l'assise d'une collègue en mathématiques, l'autre est fléché sur la mention 4 Hygiène et Sécurité (car plusieurs départs en retraite dans les mois et années à venir).

Mi-temps partagés : il n'en figure que deux dans la campagne d'emplois officielle, mais d'autres devraient apparaître une fois que nous aurons la certitude que d'autres postes se libèrent d'ici à la rentrée prochaine.

Martine QUESSADA : Cette campagne d'emploi est conséquente car nous avons aussi optimisé tous les moyens mis à notre disposition (dont articles 46-3, 26-1.2). Le budget de l'université se substitue aux coûts normalement supportés par la composante.

- **Budget :**

Martine QUESSADA : Nous vous présentons le budget affiné. Il s'affinera encore jusqu'à l'obtention de la notification définitive pour 2023. Il s'agit donc pour le moment d'un budget prévisionnel (Cf. détails en annexe 2). À préciser que la masse salariale indiquée est liée aux ressources propres de la composante (à différencier de la masse salariale État), c'est-à-dire celle qui nous permet de rémunérer nos contractuels (CDI ou CDD), les heures complémentaires et autres dépenses (vacations, contractualisation d'étudiants, primes annexes).

Léo HAIM : Pouvez-vous préciser ce que signifie la ligne « investissement » ?

Martine QUESSADA : Cela concerne toutes les dépenses qui ont une certaine valeur et une certaine durée de vie. Nous avons deux catégories de dépenses : le fonctionnement (achats qui ne dépassent pas un certain montant et masse salariale) et l'investissement

(un certain montant et une certaine durée de vie). Par exemple, le matériel informatique est considéré comme un investissement.

4. Vie de l'Institut

- **Calendrier : modification fermeture des sites vacances de Noël**

Martine QUESSADA : Nous demandons le vote du Conseil Consultatif d'Institut pour intégrer la date du 2 janvier dans les dates de fermeture des 4 sites durant les vacances scolaires. Le peu de cours prévus seront assurés à distance.

La fermeture des 4 sites le 2 janvier 2023 est adoptée à l'unanimité.

5. Formation

- **Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique (mention 4)**

Patrice BONNET : Nous souhaitons ouvrir ce parcours à la rentrée 2023. Nos parcours sont actuellement ouverts en formation initiale et en formation continue. Un certain nombre de parcours de la Mention 4 reçoivent des étudiants avec un contrat de professionnalisation, mais de plus en plus d'entreprises souhaitent développer l'apprentissage. Le parcours Ingénierie pédagogique numérique, ouvert en septembre 2021, bénéficie d'une forte attractivité pour l'apprentissage. Nous souhaitons mettre en place cette proposition dès la rentrée pour nos futurs étudiants. Deux documents sont disponibles sur AMUbox : un document contenant l'étude de faisabilité et la lettre de soutien de l'équipe pédagogique, un document de travail pour le dépôt du dossier de demande d'ouverture (la démarche n'est pas encore finalisée). Ce projet sera étudié par la COPOA qui se tiendra en décembre. Le dépôt du dossier se fera dans un second temps (Cf. détails de la procédure en Annexe 3). Stéphanie METZ, responsable du parcours, accompagne fortement cette constitution de dossier avec l'équipe pédagogique. Nous devons nous assurer que cette démarche est fiable et pour ce faire avoir 12 attestations d'entreprises susceptibles d'embaucher des apprentis. À ce jour, il nous en manque encore quelques-unes : si les membres du Conseil ont des relations dans des entreprises, des instituts ou autres qui souhaiteraient travailler avec un ingénieur pédagogique numérique et assurer sa formation n'hésitez pas à nous transmettre des informations. Pour rappel il s'agit d'une formation 100% à distance, atout non négligeable pour une ouverture en apprentissage. Le document de demande d'ouverture contient également une première ébauche de budget. Enfin, pour faire le lien avec le projet TIGER présenté lors du dernier Conseil, ce parcours est éligible et est entré dans la démarche de transformation des formations par la Recherche : dans ce cadre nous avons un financement pour modifier la maquette que nous vous présenterons en février. Notre formation n'est pas assez conséquente en termes d'heures : il faut 402h par an pour avoir un parcours en apprentissage or notre M2 n'a que 350h. Nous compléterons la maquette grâce au projet TIGER qui nous permet de financer cette démarche. Il y a une réelle cohérence dans tout ce que nous vous avons présenté ces derniers mois sur cette modification.

Nous demandons un vote d'intention pour cette ouverture de parcours en alternance.

Le Conseil apporte son soutien à l'ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique (Mention 4) à l'unanimité.

- **Procédure d'admission en Master 1ère année 2023-2024**

Patrice BONNET : L'année dernière nous avons pensé avoir une plateforme unique de candidature mais ça n'a pas été le cas. Afin de préciser notre démarche, nous avons travaillé en concertation avec les Conseils, la gouvernance, le CFVU. En février 2022 une circulaire a cadré un calendrier unique de rendu des candidatures puis d'inscriptions dans nos Masters (juin-juillet 2022, avec la possibilité d'avoir une phase complémentaire courant juillet). À l'échelle nationale, une baisse de 34% de nombre de saisines à été identifiée. Pour la rentrée 2023, la plateforme unique nationale sera effective. Elle est à différencier de la plateforme Parcours Sup. Le calendrier est précisé en Annexe 4. La composante devra classer tous les dossiers potentiellement recevables et favorables de manière à ce que la plateforme fasse remonter les candidatures. Il n'y aura pas de liste complémentaire. Durant la phase d'admission les candidats pourront accepter, refuser ou accepter dans l'attente d'un autre vœu. Nous demandons un vote en CCI et en CI car cela doit ensuite être voté en CA de l'université en décembre.

Karine ISAMBARD : Les places restantes en septembre sont-elles destinées à des candidatures tardives ?

Patrice BONNET : Il n'y a pas de phase complémentaire, ce qui signifie qu'aucun dépôt de candidature ne sera possible après le mois de mars. S'il reste des places ce sera à chaque composante d'étudier au cas par cas les dossiers par candidature spontanée. Il ne sera plus possible de passer par la plateforme.

Valérie MUNIER : La phase de candidature qui se tiendra beaucoup plus tôt pose potentiellement des problèmes de communication pour certaines Mentions. Avez-vous une stratégie ?

Patrice BONNET : Nous avons toujours traité le fonctionnement du Master MEEF dans sa globalité. Nous allons avoir des candidatures non déposées via la plateforme. Nous pourrions a priori les accepter. Ce qui nous préoccupe plus est d'appréhender comment nous allons faire pour récolter ces candidatures hors plateforme et comment nous allons les hiérarchiser. Les années précédentes nous étions en lien avec les étudiants, ils candidataient assez tôt dans la procédure donc nous pouvons espérer que cette préoccupation n'en est pas vraiment une.

Maxime TRAVERT : Nous avons prévenu Sophie DEUTZ de ces nouvelles modalités pour qu'elle répercute l'information auprès des étudiants.

Laurence BALLY : La prise en compte des critères et notamment des notes se fera donc sur le semestre 5.

Pascale BRANDT-POMARES : « Trouver mon Master » s'applique à tous les masters et à toutes les universités. L'enjeu au niveau national est de donner de la lisibilité au parcours de formation pour devenir enseignant. Pour autant, la mise en œuvre ne doit pas remettre en cause notre politique de recrutement. Nous sommes en accord avec les licences qui préparent à certains parcours (notamment le parcours Professorat des Écoles) et avec le fait de rendre encore plus lisible le continuum de formation entre la licence et le master. Reste une précision sur la configuration de l'outil pour que le choix des étudiants puisse être pris en compte le plus rapidement possible afin de faciliter leur installation, leur prise de décision (choix du diplôme sur lequel candidater en connaissance de cause, quelle université, sur quel site).

Patrice BONNET : En termes de gestion le paramétrage sera important sur le parcours PE car nous avons 4 sites. Pour le moment l'approche technique de l'outil n'est pas très avancée, mais l'année dernière il était fortement question de mettre en place 1 seul vœu pour les 4 sites (diminution du nombre de dossiers). Une fois le vœu accepté, on proposerait le lieu où il reste des places. Jusqu'à présent nous demandions aux étudiants de choisir et de candidater sur un seul site. Maintenant, ils vont candidater sur le parcours PE en classant les sites. Cela permettra d'éviter les listes complémentaires. Enfin concernant les désistements cela va également fluidifier la procédure car les candidats qui feront un choix seront obligés de se désister par ailleurs. Cela va dynamiser la constitution de nos listes et de nos potentiels inscrits. Nous devons maintenant voter le grand document présenté dans AMUbox (cf. Annexe 4). Il s'agit d'un document à l'échelle d'AMU dans lequel nous devons consigner pour chaque parcours type les licences conseillées, le nombre de places, le nombre d'étudiants potentiels, les capacités d'accueil, les modalités de recrutement, etc. Nous avons réalisé un travail conséquent l'année dernière en rencontrant chaque parcours, et en pondérant chaque critère. Les quelques parcours qui posent un problème cette année sont ceux qui se basaient sur des résultats de S6. Tous les parcours concernés ont été informés de cette modification des critères d'admission pour se baser sur le S5 (dont le parcours EPS). Nous n'avons pas modifié les capacités d'accueil ni les critères sauf sur le parcours EPS. Concernant la colonne « modalités d'accès » sur le document, nous avons ajouté pour certains parcours un entretien potentiel pour affiner le dossier (ce n'est pas un oral obligatoire). Il nous a été demandé par ailleurs de préciser les attendus qui désignent les prérequis d'entrée dans chaque parcours-type pour être admis dans notre formation. Ils sont essentiels car ce sont sur eux que nous nous appuyons lorsque nous devons statuer sur des dossiers : classement ou rejet.

Une nouveauté cette année, nous devons préciser la composition de la commission d'admission en 1^{ère} année. Nous avons désigné au travers de la Commission pédagogique le Directeur adjoint, le responsable de mention et le ou les responsable.s de parcours et mention.

Véronique AUGÉ : Concernant les modalités d'accès, l'entretien est optionnel : cela signifie que nous ne sommes pas engagés à en faire ?

Patrice BONNET : L'entretien potentiel permettra d'affiner les dossiers, de les optimiser ou de travailler sur la réorientation.

La procédure est adoptée à l'unanimité.

- **Contrat d'objectifs et de moyens**

Pascale BRANDT-POMARES : La Vice-Présidence Formation de l'université a souhaité introduire ce pilotage par un Contrat d'Objectifs et de Moyens qui pourrait s'étendre aux autres activités d'AMU mais qui pour l'instant est centré sur la formation. Ce COM pour la formation a été demandé à toutes les composantes. Il s'inscrit dans l'évaluation Hcéres qui est en cours et l'accréditation à venir 2024. Étant entendu que, concernant les Inspé, cette procédure qui concerne les établissements de la vague C (2022-2023) se déroule de manière idoine. Concernant les Inspé du Grand Est, il n'y a pas d'évaluation. Par ailleurs les accréditations de l'université seront faites via un processus incluant l'Hcéres sauf pour les Inspé. Pour ces derniers l'accréditation sera présentée devant les 2 ministères (Éducation Nationale et Enseignement Supérieur) et sera délivrée par cette double tutelle. Nous ne connaissons pas encore les modalités exactes. Les ministères nous ont fait savoir que nous aurons les indications pour la procédure d'accréditation 2024 au cours du 1^{er} trimestre 2023. Ce COM est pensé pour toutes les composantes dans la perspective de l'accréditation. Travailler sur le sujet, c'est déjà entamer une réflexion sur ce que nous souhaitons mettre en place pour cette accréditation. Nous consulterons le Conseil au fur et à mesure de l'avancée de ce COM.

Patrice BONNET : Au niveau de l'université est attendu un COM à l'échelle de la composante. Nous avons commencé à travailler avec la Direction afin de structurer les grandes idées politiques fortes qui jalonnent notre master MEEF et notre offre de formation. L'objectif est également d'accompagner les équipes pour décliner cette politique au plus près des étudiants car le prochain Contrat ambitionne de placer l'étudiant au centre du parcours. Un axe fort, l'approche par compétences mis en œuvre depuis 2018, en est un bon exemple. Nous l'avons déjà modifiée à la rentrée 2021 avec la réforme ; nous allons pouvoir la poursuivre et l'améliorer. Le 1^{er} axe fort est donc de centrer le contrat sur le parcours de l'étudiant. Le 2^{ème} axe, la place d'une formation universitaire des enseignants au sein d'une composante mais également une formation professionnelle en lien étroit avec notre partenaire essentiel : le Rectorat. L'Inspé est très fortement imbriqué aux réformes qui jalonnent l'Éducation Nationale, les concours et conditions de recrutement (modifications progressives de nos maquettes). Autre axe fort : l'adossement à la Recherche que nous souhaitons poursuivre avec par exemple la transformation de la formation par la recherche en Mention 4. En prenant appui sur cette dernière, analyser comment les autres parcours peuvent dynamiser leur offre de formation dans cet axe. Nous avons un projet phare qui nous accompagne dans cette transformation : le Projet AMPIRIC. Un travail conséquent est mené sur une formation professionnelle avec une alternance intégrative (stages d'alternance). Enfin, l'axe de l'ouverture de notre master MEEF hors territoire : depuis 2 ans nous bénéficions d'une forte dynamique grâce au travail d'Alice DELSERIEYS et de l'équipe des relations internationales. Un exemple flagrant de ce dynamisme : le projet UNI-T, mais aussi le parcours bilingue qui va ouvrir à la rentrée. A l'échelle de l'université, le continuum de formation licence-master est mis en œuvre avec les UE PROMEEF, mais également l'identification de licences qui peuvent aussi catalyser l'entrée en master MEEF (par exemple la Licence éducation et motricité). Nous avons également depuis cette année la formation des stagiaires, mais aussi toute la formation continue en lien avec l'EAFIC. Il s'agit d'une formation d'accompagnement dans la construction des compétences au métier. Comment allons-nous décliner cela progressivement à l'échelle des parcours ? Nous ne pouvons pas penser une évolution sans évaluer ce que nous faisons. Nous essayons d'avoir des indicateurs, l'OVE nous accompagne via par exemple le développement de questionnaires spécifiques, les CPER (Conseils de perfectionnement par parcours, 2 par an) nous permettent de travailler sur les besoins des étudiants, le ressenti de l'ensemble des protagonistes de manière à construire ce continuum. Pour finir, un point essentiel : la particularité de notre composante à savoir des équipes pluri catégorielles, pluridisciplinaires, pluri institutionnelles ce qui est complexe à gérer mais qui crée une grande richesse. L'interdisciplinarité est un axe fort à l'échelle de l'université.

Pascale BRANDT-POMARES : Ce sont des orientations qui sont de nature à améliorer encore plus la qualité de la formation initiale des enseignants. Pourquoi adosser la formation à la recherche ? Parce que nous souhaitons fonder la formation sur des résultats scientifiques, des expérimentations éprouvées, une démarche scientifique qui permettent aux étudiants de comprendre comment la connaissance s'élabore et quels sont les fondamentaux des connaissances que nous transmettons. Comment mettre cela en

œuvre : à l'aide d'une réflexion collective, car nous savons pouvoir compter sur tous les enseignants de l'Inspé pour y participer. Cette réflexion doit aussi être alimentée par les attentes des étudiants et des enseignants vis-à-vis de cette formation.

Valérie MUNIER : Ce qui est annoncé va dans le sens de la continuité avec les orientations prises par l'Inspé depuis plusieurs années.

Julie VEYRINQUE : Cela fait 4 ans que je suis les enseignants stagiaires, notamment en pleine réforme de la formation. J'ai beaucoup d'espoir pour cette formation en construction pour les PE stagiaires. Merci et bravo pour votre investissement.

Pascale BRANDT-POMARES : Je souhaite que ces remerciements soient entendus par l'ensemble des enseignants de l'Inspé qui ont fait beaucoup d'effort et ont été mis à rude épreuve ces dernières années.

6. Relations internationales

• Proposition de partenariat avec le GREF (enseignants sans frontière)

Alice DELSERIEYS : Nous avons une proposition qui se démarque des précédentes (présentées par Patrice Bonnet), à cheval avec la question des partenariats entretenus avec des organisations et associations autres que l'Inspé. Nous avons été approchés par le GREF (groupement des éducateurs sans frontière), une ONG qui mène un certain nombre de projets éducatifs à l'international. Ils nous proposent d'établir une convention de partenariat qui permettrait à nos étudiants et nos formateurs de rejoindre et de s'associer à des missions actuellement organisées par le GREF à l'international. Je ne peux pas faire une présentation complète des objectifs du GREF, mais ils mènent un certain nombre de projets auprès d'écoles à l'international et qui sont financés par des fonds qu'ils ont de leur côté. Ils travaillent essentiellement avec des enseignants à la retraite qui sont membres actifs du GREF. Ils souhaiteraient avoir du « sang neuf » et envisager qu'il y ait par exemple un étudiant en formation initiale qui s'associe à un enseignant retraité membre du GREF pour des missions d'une à 2 semaines à l'international. Prise en charge des frais de déplacement par le GREF. C'est une modalité que nous n'avons jamais expérimentée, mais qui nous semble intéressante. Elle permettrait à un certain nombre d'étudiants qui le souhaitent, sur la base de projets choisis, de s'associer à des enseignants expérimentés pour aller travailler dans une école pendant 15 jours sur des missions spécifiques. Nous souhaitons avoir l'avis du Conseil sur cette proposition avant de travailler sur une convention.

Valérie MUNIER : Cela peut-il être valorisé dans le parcours étudiants dans le cadre d'UE ?

Patrice BONNET : Il y a l'UE3 « engagement des étudiants » au sein de laquelle nous pouvons accompagner les étudiants sur ce travail et valoriser par des crédits. Dans le cadre des parcours nous pouvons aussi avoir un aménagement de la formation qui assure le développement et la valorisation de compétences au travers de cette action.

Nicolas FLAVIER : Cela se destinerait aux étudiants de M1 ou de M2 ? Quel public pourrait s'inscrire dans ces projets ?

Alice DELSERIEYS : Nous envisageons de signer une convention de partenariat entre l'Inspé et le GREF, donc cela pourrait potentiellement concerner tous les étudiants de l'Inspé. Cela dépendra du type de projet car les projets du GREF changent chaque année. Récemment ils ont eu beaucoup de projets avec la Tunisie, plutôt avec des équivalents d'écoles maternelles ; dans ce cas précis ce serait donc plutôt des étudiants de la Mention 1 qui seraient potentiellement intéressés. Ils ont aussi des projets qui concernent les établissements du second degré ; dans ce cas-là cela concernerait plutôt la Mention 2. Les Mentions 3 et 4 pourraient aussi être intéressées. Il n'y a pas de restriction particulière, en revanche la nature des projets du GREF étant assez diverse (structures éducatives, projets en lien avec l'éducation qui visent à accompagner des établissements sur la mise en place d'un projet d'éducation développement durable par exemple dans des maternelles en Tunisie...), il nous semble important de jouer un rôle de régulation pour nous assurer de la pertinence et de la cohérence d'un projet donné en fonction du parcours de formation de l'étudiant.

Nicolas FLAVIER : Contraintes d'organisation pour les étudiants en alternance par exemple ? Sera-t-il possible d'allier les deux ?

Alice DELSERIEYS : Actuellement dans la politique que nous menons au niveau de l'international, nous visons plutôt les étudiants de M1 car les M2 ont une année très

chargée. Un étudiant en alternance a un contrat et des engagements auprès de son employeur. Cette possibilité n'est cependant pas exclue, si un étudiant est très motivé et qu'il part sur les périodes de vacances scolaires par exemple.

L'association avec le GREF a le soutien du Conseil à l'unanimité.

7. Questions diverses

Nicolas FLAVIER : Qu'en est-il de la situation avec l'Université Avignon qui avait évoqué le fait de se désengager du Master MEEF ?

Pascale BRANDT-POMARES : A ce jour nous n'avons pas plus d'informations sur un dossier qui est en cours d'inspection au niveau de l'Académie.

Il n'y a pas d'autres questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 15h33.

Le prochain Conseil se tiendra le 23 janvier 2023 sur le site de St Jérôme.

ANNEXES

Annexe 1 : Campagne d'emplois 2023

Campagne d'emplois 2023 BIATSS

Les concours BIATSS :

- 1 concours interne Technicien Bap J Gestion Administrative
- 1 concours externe Technicien Bap J Gestion Administrative
- 1 concours interne Ingénieur d'Etudes Bap F Communication
- 1 concours externe Ingénieur d'Etudes Bap F Ingénierie pédagogique
- 1 concours externe Ingénieur d'Etudes Bap J Pilotage
- 1 concours interne d'Ingénieur de Recherche Bap J Pilotage
- 1 concours externe d'Ingénieur de Recherche Bap J Pilotage

Campagne d'emplois : enseignants

Corps	Article	Section CNU	Laboratoire	Profil
PR 2C	46-3°	16 - Psychologie et ergonomie	PSYCLE - Recherche en Psychologie de la Connaissance, du Langage et de l'Emotion - E.A. 3273	Psychologie des apprentissages
MCF	26-I-1°	70 - Sciences de l'éducation et de la formation	ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation - UR 4671	STEM sciences, technologie, ingénierie et mathématiques Mention 1er degré
MCF	26-I-1°	16 - Psychologie et ergonomie	LPC Laboratoire de Psychologie Cognitive - UMR 7290	Psychologie, Education Inclusive, Evaluation
MCF	26-I-1°	70 - Sciences de l'éducation et de la formation	ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671	Accompagnement Tutorat
MCF	26-I-1°	70 - Sciences de l'éducation et de la formation	ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671	Didactique des Arts Plastiques
MCF	26-I-2	09 - Langue et littérature françaises	ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671	Enseignement Lettres Modernes mention 1 et mention 2
MCF	26-I-2	70 - Sciences de l'éducation et de la formation	ADEF - Apprentissages, Didactiques, Evaluation, Formation UR 4671	Enseignement de l'Histoire-Géographie en mention 1
PRAG		0096 - Prévention et sécurité		Mention 4 Hygiène et sécurité
PRAG		1300 - Mathématiques		Formation des enseignants en mathématiques (Stabilisation Af Acad)
PRAG	mi-temps partagés			Mathématiques 1er degré mention 1
PRAG	mi-temps partagés			Eco-Gestion mention 2

Annexe 2 : Budget prévisionnel demandé 2023

Fonctionnement	579 748
Investissement	136 000
Masse salariale RP	834 321
dont	
HCC PCA PRP EQS	434 417
Contractuels	375 194
Autres dépenses	24 710
	Total 1 550 069

Annexe 3 : Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique – rentrée 2023

Les étapes de la procédure :

1- L'étude de faisabilité

Dépôt du projet et examen par la COPOA (COMmission Pour les Ouvertures en Apprentissage)
[document AmuBOX]

2- La constitution du dossier de demande d'ouverture

- descriptif de l'opportunité du projet :
 - débouchés,
 - métiers visés,
 - identification des candidats,
 - étude de la concurrence,
 - secteur d'activité
- programme de la formation
- **12 attestations** d'entreprises intéressées par l'embauche d'un apprenti,
[document AmuBOX-document de travail en cours de finalisation]

Ouverture en alternance du parcours Ingénierie pédagogique numérique – rentrée 2023

Les étapes de la procédure :

3. La validation par le Conseil de Perfectionnement (CP) du CFA
4. Le vote par le Conseil d'Administration du CFA

CALENDRIER DES COPOA

2022 : 7 NOVEMBRE - 12 DECEMBRE 2022

2023 : 16 JANVIER - 6 FEVRIER - 13 MARS - 3 AVRIL - 4 MAI 2023

Annexe 4 : Procédure d'admission en Master 1ère année 2023-2024

1 calendrier unique de candidature et de publication des résultats

Février 2023 : paramétrage

Du 01/03 au 03/04 : candidatures des étudiants

Du 07/04 au 12/06 : examen des candidatures en composantes

Du 19/06 au 17/07 : phase d'admission

Du 07/04 au 30/09 : admission pour les formations en alternance

IA : début au plus tard le 12/07 [décidée par l'établissement].

Jusqu'au 20/07 pour la phase principale

Jusqu'au 24/08 pour les admis pendant l'été

1 calendrier unique de candidature sans phase complémentaire

Pas de phase complémentaire cette année

Possibilité de proposer des places restantes en septembre

Chaque étudiant aura un nombre limité de vœux à formuler :

→ 15 en formation classique et 15 en apprentissage

→ Le décompte se réalise à l'échelle de la mention par établissement

→ Aucune hiérarchisation de manière conserver une dynamique centrée sur le choix de l'étudiant

Procédure d'admission en master 1^{ère} année (23-24)

Chaque composante doit aujourd'hui :

1- Renseigner et faire voter les effectifs par formation, les licences conseillées, les critères d'examen des dossiers [tableau AMUBOX pages 1 à 7]

RNCP	Mention	Parcours type (PT)			Options et sites	Capacité d'accueil par OPTION de PT (pour info) Mention (soumise au vote)	Licences conseillées (seules les licences issues de l'arrêté peuvent être prises en compte)	Modalités accès				Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8)	Modalités d'enseignement					
		Intitulé	le PT commence dès le M1	le PT commence au M2				dossier	dossier + entretien	examen écrit	examen oral		Formation continue	Formations en apprentissage	Contrats professionnels	Numériques à distance		

Capacité d'accueil par OPTION de PT (pour info) Mention (soumise au vote)	Licences conseillées (seules les licences issues de l'arrêté peuvent être prises en compte)	Modalités accès				Critères d'examen des dossiers (indiquer les 'codes' critères (ex: C1, C4, C5) retenus parmi ceux proposés ci-dessous et, le cas échéant, préciser pour les codes C3 et C8)
		dossier	dossier + entretien	examen écrit	examen oral	
						C1 : Parcours et résultats académiques antérieurs C2 : Expérience professionnelle /stage C3 : Certifications (à préciser) C4 : Projet professionnel C5 : Mobilité internationale antérieure C6 : Compétences acquises hors parcours académiques C7 : Résultats aux épreuves d'accès en M1 C8 : Autres (à préciser)

A voter en conseil

C8: UE PROMEEF suivies en licence 40%
 C8: Université d'obtention de la licence AMU et AU 20%
 C1: note obtenue en L3 (S5 si licence en cours) 20%
 C5: Mobilité internationale 10%
 C2: Expérience pro/stage en EM-EE (contractuel, stage en école primaire uniquement) 10%

Procédure d'admission en master 1^{ère} année (23-24)

2- Préciser les attendus désignant les prérequis en compétences et en connaissances pour être admis en première année d'une formation de master donnée

3- Préciser la composition de la commission d'admission en 1^{ère} année de master

[tableau AMUBOX pages 8 à 14]

Mention	Parcours type (PT)	Attendus - Accès M1 (300 signes maximum par attendu - espaces compris)	Composition de la commission de recrutement - Accès M1 - nombre et qualité des membres (au moins deux membres ayant la qualité d'enseignant)
Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation - Premier degré	Professorat des écoles	Mobiliser un socle fondamental de savoirs et de méthodes dans un domaine de la polyvalence (en particulier en français et en mathématiques) Avoir construit une première représentation du métier de professeur des écoles avec prise de conscience de la polyvalence Identifier quelques questions vives en éducation Avoir été sensible à la didactique des disciplines Avoir conscience du rôle de l'enseignant comme éducateur dans la société, de sa participation à la formation du citoyen Repérer les principaux acteurs internes et externes à l'école et leurs rôles respectifs Communiquer à l'écrit comme à l'oral en utilisant un langage clair et adapté à son(s) interlocuteur(s) S'exprimer en langue française en mobilisant correctement les règles orthographiques et avec une syntaxe parfaite Mobiliser une langue vivante étrangère au niveau attendu en fin de licence Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe	7 membres: - Directeur adjoint formation - Responsable de la mention (enseignant) - Adjoint(s) à la responsable du parcours Professorat des écoles (enseignant(s))

A voter en conseil